

Recommandations du GAPP en vue du règlement d'application de la loi sur l'accueil continu:

En novembre 2010, le peuple genevois a accepté le principe d'un accueil continu à la journée dans les établissements scolaires primaires et secondaires I.

Le GAPP a décidé d'envoyer un questionnaire (entre novembre 2012 et janvier 2013) aux familles pour connaître plus précisément leurs besoins.

Les résultats permettent aujourd'hui au GAPP d'émettre un certain nombre de propositions en vue de la mise en place de la loi sur l'accueil continu à la journée.

Un accueil du matin avant 8h00

Un nombre important d'enfants est présent dans les préaux d'écoles avant 8h00 du matin. Ce nombre est fluctuant selon les quartiers ou communes. Nous recommandons qu'un accueil soit organisé afin d'éviter que des enfants n'attendent l'ouverture de l'école durant un temps parfois long et une météo pas toujours clémente.

Cet accueil est indispensable pour les parents dont les possibilités d'organisation sont restreintes. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leurs difficultés, notamment des familles monoparentales qui peinent à trouver des solutions.

Quitter le parascolaire avant 18h00

Près de la moitié des parents souhaitent que leur enfant puisse quitter le parascolaire avant 18h00.

Un assouplissement de l'organisation parascolaire est indispensable afin de permettre aux parents de passer du temps avec leurs enfants en fin de journée et de coordonner cette prise en charge avec les activités périscolaires et la réalisation des devoirs à domicile.

Prise en charge du mercredi midi

Un tiers des parents expriment leur besoin de prise en charge pour le mercredi midi – dès lors que le mercredi matin sera mis en place – et 25% disent ne pas le savoir au moment du sondage. Ce qui laisse penser que cet accueil du mercredi midi devrait être envisagé pour les familles qui devront changer leur organisation.

Prise en charge du mercredi après-midi

Il semble que cette prise en charge soit moins nécessaire, mais là encore plus de 20% des familles disent ne pas savoir comment elles s'organiseront lors du changement d'horaire.

Améliorer la coordination de l'offre et l'information

D'une manière générale, nous constatons dans plusieurs endroits du canton un manque de coordination entre les structures d'accueil para et péri scolaires. Cela crée des difficultés d'organisation pour les parents.

Une amélioration de l'information, par exemple dans une brochure qui regrouperait toutes les offres, est souhaitable. Une meilleure connaissance partagée du fonctionnement de chacun permettrait aussi un gain de temps et d'organisation certain.

Proposer une diffusion de l'information par quartier ou commune serait un atout pour les familles et pour l'organisation de l'agenda des enfants.